

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/046 du 22/01/85 22024/07
DECRET N° /MINER/PPS.DGTFF.DFP.

Portant intégration et nomination de Monsieur DIANGA Timothéo dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines), -

---:--000---:--:--

LE PREMIER MINISTRE,

---:--00---:--:--

(I S A S :

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.9.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 20.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 5.5.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u la lettre n° 3129/REN-DGBOC-DOB du 3.8.1984 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

148

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/60 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur DIANGA Timothée, né le 19.8.1956 à Mouyombé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil et Industriel, (Spécialité : Alimentation en Eau et Canalisations), obtenu à l'Ecole Supérieure du Bâtiment et des Travaux Publics d'Odessa (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 22 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique,



ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- | | |
|-----------|-----|
| JORPC | 1 |
| DGTFP.DFP | 3 |
| DFP.BST | 2 |
| DGB | 3 |
| DCF | 1 |
| MEH | 2 |
| DOS SIER | 3 |
| INTERESSE | 1 |
| SGCM.BC | 2.- |

